

DEC140416DR03

Décision portant nomination de Mme Delphine Rolland aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR299 intitulée Centre d'études himalayennes (CEH)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130267INSHS du 18 février 2013 nommant M. Philippe Ramirez directeur de l'unité de recherche n° UPR299 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11 juin 2013 ;

Considérant que Mme Delphine Rolland a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine Rolland, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR299, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Delphine Rolland exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Delphine Rolland est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 29 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Philippe Ramirez

Visa du délégué régional du CNRS